

DÉLIBÉRATION n° CA-08-06-2018-01 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 8 juin 2018

Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration
du 4 mai 2018

Le Conseil d'administration

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- Vu le document adressé au Conseil d'administration ;
- Vu la proposition présentée en Conseil d'administration ;

Après en avoir délibéré,

ADOPTE

Article 1^{er} : Dispositif

Le compte-rendu du Conseil d'administration du 4 mai 2018 est approuvé, conformément à la pièce-jointe.

Article 2 : Décompte des voix

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Poitiers, le 8 juin 2018
Le Président de l'Université de Poitiers

Yves JEAN

UNIVERSITE DE POITIERS

15. JUIN 2018

Transmis à Monsieur le Recteur, Chancelier des Universités, le

Direction des affaires juridiques

**Compte-rendu du
Conseil d'administration**

Séance du 4 mai 2018

Ordre du jour :

- 1- Informations générales ;
- 2- Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration du 6 avril 2018 ;
- 3- Echanges sur les orientations stratégiques formation - recherche ;
- 4- Primes de charges administratives 2017/2018 ;
- 5- Arrêté constitutif du CTE (élections professionnelles 2018) ;
- 6- Examen de demandes de financement CPER FEDER ;
- 7- Tarifs et subventions ;
- 8- Questions diverses.

Les membres présents :

Licia BAGINI ; El Mustapha BELGSIR ; Romuald BODIN ; Delphine BON ; Philippe BRISSONNET ; Dominique BRUNET ; Sébastien CELLES ; Sandrine CHEVAILLER ; Gabriel de SAINT MARTIN ; Mélanie DÉSIRÉ ; Elvire DIAZ ; Sylvain DUBOIS ; Marie-José GRIHOM ; Marie GAC ; Yves JEAN ; Karl JOULAIN ; Sébastien LAFORGE ; Evelyne LANDE ; Myriam MARCIL ; Karine MICHELET ; Jean-Philippe NEAU ; Thami ZEGHLOUL.

Participants avec voix consultative :

Gilles MIRAMBEAU ; Sylvette VEZIEN.

Invités permanents :

Nicolas BOISTAY ; Emmanuel CLOSSE ; Roxane DURAND ; Serge HUBERSON ; Virginie LAVAL ; Ludovic LE BIGOT ; Loïc LEVOYER ; Nirmal NIVERT.

Procurations :

Yves BERTRAND	à	Thami ZEGHLOUL
Françoise BOISSEAU	à	Yves JEAN
Valentin COGNARD	à	Mélanie DÉSIRÉ
Isabelle DUFRONT	à	Philippe BRISSONNET
Philippe JEHANNO	à	Sylvain DUBOIS
Virginie NEVEU	à	Sandrine CHEVAILLER
Rose-Noëlle SCHÜTZ	à	Jean-Philippe NEAU

1) Informations générales

Le Président remercie les personnes présentes. Il fait part du décès d'une étudiante interne en deuxième année de médecine générale, Pauline Cahier, 29 ans, des suites d'un cancer. Après 15 ans de lutte contre cette maladie, elle laisse une petite fille de 18 mois. Le Président demande à l'assemblée de respecter une minute de silence.

Il informe le Conseil d'administration que Gilles Mirambeau sera nommé, dans les jours qui viennent, Directeur général des services, suite à la Commission de recrutement qui a eu lieu la semaine passée. Il le félicite pour cette promotion et s'en réjouit lui-même.

Le Président revient sur la Conférence des Présidents d'Université qui lui a permis de mesurer que sa position à l'égard de la loi ORE était très différente de celle de ses homologues et de certaines organisations, y compris celle à laquelle il appartient.

Il y a une quinzaine de jours, au sein de l'association dont il est le Vice-président (l'AUREF Alliance des Universités de Recherche et de Formation), un projet de texte a circulé, en faveur de la loi ORE et invitant au soutien du ministre sans évoquer la question des moyens humains. Il y a répondu en disant qu'il n'adoptait pas une position binaire consistant à demander l'abrogation de la loi car la demande d'abrogation de la loi LRU il y a dix ans n'avait pas été efficace.

La loi ORE a, par ailleurs, été votée par un parlement élu démocratiquement. Gilles Roussel a repris le texte pendant la Conférence des Présidents d'Université en demandant à tous les Présidents d'Université de le signer en soutien à la Ministre. Telle n'est pas sa position, car il estime qu'un Président d'Université se doit d'être attentif à la façon dont la communauté vit les choses. Elle se trouve, en l'occurrence, dans la difficulté et aussi en souffrance par rapport à la mise en place de Parcoursup. Ils étaient quelques-uns, dont 3 membres du bureau de l'AUREF (entre autres, ceux du Mans et de Bordeaux-Montaigne) à ne pas partager ce soutien à la Ministre. Ils souhaitent un dialogue entre celle-ci et les organisations représentatives des personnels sur la question de la non-régulation par l'État des capacités d'accueil - il reviendra tout à l'heure sur la stratégie de Bordeaux qui dénote de celle de Pau, Limoges, Poitiers qui souhaitent accueillir tous les lycées de leur académie -, sur le non-classement des vœux qui complexifie et surcharge le travail des collègues de la commission des vœux, sur l'aspect très bureaucratique de Parcoursup et la surcharge de travail qu'il entraîne pour les collègues. Tout cela nécessite un dialogue avec la Ministre afin de faire évoluer les choses.

Il partage par ailleurs l'avis de Serge Huberson selon lequel la loi n'instaure pas la sélection : elle permet aux universités qui le souhaitent de l'instaurer, elle renvoie la responsabilité aux universités et elle dédouane le ministère. D'une certaine façon, l'État n'est plus stratège, mais délègue les responsabilités à chaque établissement, ce qui engendre des politiques cacophoniques des établissements en fonction des Présidents. Des échanges téléphoniques ont eu lieu entre Frédérique Vidal et ces six Présidents d'Université qu'elle ne veut pas recevoir. L'appel a été stérile, la ministre ayant justifié l'ensemble des mesures. Il pense que d'autres Présidents monteront au créneau à l'automne, en fonction de la mise en œuvre de Parcoursup.

À l'échelle locale, suite aux dégradations commises dans la nuit du 23 au 24 avril 2018 à l'UFR Sciences humaines et Arts, sa position est très claire : il reste profondément attaché au fait que l'Université est un lieu de débats. À cette fin, un amphithéâtre a été mis régulièrement à disposition à l'UFR Sciences humaines et Arts et à l'UFR Lettres et Langues pour la quarantaine d'étudiants souhaitant se réunir. La doyenne allait d'ailleurs échanger avec eux chaque matin. Il en profite pour remercier l'équipe de direction de l'UFR Sciences humaines et Arts ainsi que celle de l'UFR Lettres et Langues d'avoir permis cette organisation.

En revanche, le Président juge inadmissible l'occupation d'un amphithéâtre par des personnes qui en grande partie ne sont pas étudiants. Ils ont laissé une centaine de tags au sein de l'Hôtel Fumé et à l'extérieur, portant sur la ZAD, sans qu'aucun ne concerne la loi ORE. Le communiqué a rappelé que l'université devait rester un lieu de débat et de confrontation d'idées dans un contexte démocratique, ce qui veut dire que les assemblées générales s'expriment avec des votes. Le refus de vote pose un vrai problème, car il signifie que 40 personnes décident au nom de 28 000 étudiants, et, s'apparente à une dictature. Le Président ne laissera pas faire les dégradations dans les bâtiments. Il rappelle que lors des actions contre la loi LRU, époque à laquelle il était Doyen de l'UFR Sciences humaines et Arts, aucune dégradation ni menace sur le personnel administratif n'avait été déplorée alors que les étudiants étaient tout aussi nombreux à être mobilisés. Les menaces sur le personnel

administratif à l'UFR Sciences humaines et Arts et sur le Vice-président de la Recherche, ainsi que les menaces physiques sur le Président de l'Université ces derniers jours sont totalement inadmissibles. Les mêmes types de tags ont été laissés dans le centre-ville de Poitiers. Ces dégradations décrédibilisent les 50 étudiants qui veulent s'exprimer sur la loi ORE et tout mouvement collectif. Elles ont aussi été dénoncées par les responsables des organisations syndicales. Le Président insiste sur le fait que ce n'est pas un mouvement, mais des actions. Concernant le déroulement des examens, l'Université a fait appel à une société de gardiennage pour assurer leur bon déroulement. La veille, en allant inaugurer les 3 amphithéâtres à l'UFR Lettres et Langues avec des dénominations d'intellectuelles et de cinéastes femmes, il a rencontré un étudiant qui se montrait un peu agressif envers un salarié de la société de gardiennage et soulignait la vacuité des examens. Le Président l'a invité à tenir ces propos devant le Président de l'Université, décisionnaire des choix. Les tensions sont palpables à l'UFR Lettres et Langues. Les examens à l'UFR Sciences humaines et Arts ont été délocalisés sur le campus et semblent bien s'y dérouler.

Sébastien Laforge revient sur la situation, le mouvement des étudiants et la position du SNESUP-FSU. Cette organisation syndicale a été souvent présente aux assemblées générales des étudiants pour ce qu'ils portaient au départ des revendications contre la loi ORE et Parcoursup. Le SNESUP fait partie des organisations qui demandent l'abrogation de cette loi. S'ils ont régulièrement essayé d'avoir des échanges avec les étudiants sur leur mouvement et sur la manière dont ils envisagent la suite, ils ne les ont jamais incités ni accompagnés dans leurs débordements. Il témoigne que les organisations syndicales essayent de mobiliser les collègues et l'ensemble des personnels de l'Université sur cette question et d'accompagner les étudiants mobilisés et non les dégradations constatées en marge. L'assemblée générale de la semaine dernière à la faculté des Sciences Fondamentales a donné lieu à des échanges relativement musclés avec certains étudiants sur ce sujet.

Philippe Brissonnet rejoint ces propos. Il s'agit de savoir comment accompagner les étudiants sincères dans leur lutte pour l'abrogation de la loi ORE, ce qui est la position de la CGT. Les événements sont vraiment dommageables et constituent un phénomène sociétal incontrôlable pour les organisations syndicales. Lors de l'assemblée générale des personnels de la semaine dernière, la CGT a évoqué les réactions des BIATSS ; la majorité de ses collègues condamnent la tournure prise par les événements. La position de l'université de Poitiers, qui est à saluer par ailleurs, est assez minoritaire, rejointe par 5 autres Présidents. Il espère que la voix de ces six Présidents d'Université sera entendue. Malheureusement, le gouvernement ne veut pas de véritable dialogue et cela devient un phénomène inquiétant. Mais au-delà de Parcoursup, c'est le contexte général de déstructuration de l'ESR qui est en jeu : les expérimentations, les financements de la recherche, les conséquences induites des modifications intervenant dans le domaine de la formation. Le paysage universitaire dans 2-3 ans interroge. Il espère que les Présidents qui ne soutiennent pas la loi ORE, obtiendront un peu de dialogue et pas seulement sur les moyens. Mais il craint que ces positions soient trop minoritaires pour faire avancer le débat. Les crispations existant au sein de l'Université sont une source d'inquiétude.

2) Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration du 6 avril 2018

Le Président propose de passer au vote.

Délibération n° 01

Le compte-rendu du Conseil d'administration du 6 avril 2018 est approuvé à l'unanimité.

3) Echanges sur les orientations stratégiques formation - recherche

Le Président constate qu'il y a, entre autres avec la loi ORE, des signes révélateurs d'une accélération des modifications du paysage universitaire français, à savoir une spécialisation des universités de province n'excédant pas trois thématiques, ôtant ainsi toute forme de pluridisciplinarité. Il estime donc important de débattre sur ces sujets.

Serge Huberson déclare que la Commission de la Recherche et lui-même se sont interrogés sur la définition générale et le cadre de la politique de recherche de l'établissement. Ils se sont rendu compte qu'au milieu de tous les modèles qu'on leur proposait, ils avaient du mal à percevoir les directives de l'université de Poitiers.

Il explique qu'Emmanuel Macron, alors qu'il n'était pas encore Président, avait soumis à la CPU une proposition politique « originale » basée sur deux types d'universités : les universités de recherche intensive et les universités de commodités des familles (ou répondant aux besoins des familles). En se basant sur cette proposition, la question se pose pour l'université de Poitiers de savoir à quel modèle elle veut appartenir. Ce modèle est celui appliqué outre Atlantique, aux États-Unis, sachant qu'il en coûte entre 30 000 et 50 000 dollars par an à chaque étudiant pour s'inscrire dans ce type d'université (MIT, Harvard), somme ayant été multipliée par 3 en vingt ans. À côté de cela, des collèges publics accueillent des étudiants pour les former avec des coûts annuels de l'ordre 7 000 à 10 000 dollars l'année selon l'Etat.

Le système proposé par le Président s'inspire de ce modèle : un modèle « cheap » et un modèle prestigieux ; des universités où l'on fait de la recherche de haut niveau et d'autres où il y en a moins. Il se déclare convaincu que si la France imitait ce modèle, elle resterait de toute façon au deuxième rang par rapport aux universités américaines.

Localement, les éléments de détermination sont, selon l'intervenant, plus la manière dont les universités sont en train de se structurer que leurs résultats en matière de recherche. Il propose d'examiner la structure R.H. et la structure budgétaire de l'université de Poitiers.

En 2018, par rapport à la moyenne nationale, l'université de Poitiers est dotée d'une centaine d'emplois d'enseignants en trop ce qui représente 20 000 heures d'enseignement. Cela signifie que l'Université est en capacité de fournir plus d'enseignement que la moyenne nationale. Sur ces emplois, il y a 72 % d'enseignants-chercheurs et donc 28 % d'enseignants purs. L'université de Poitiers se classe au 11^{ème} rang national pour le nombre d'enseignants-enseignants ou encore 58^{ème} sur 68 pour les enseignants-chercheurs. Cette structure d'emplois montre qu'elle est calibrée pour donner des capacités très fortes en enseignement et non en recherche. La structure budgétaire fait état de 7 millions d'heures complémentaires en ce moment à l'université de Poitiers ce qui représente 7 millions d'euros contre 2,2 millions d'euros pour les dotations des laboratoires. Les chiffres sont explicites : la recherche compte 3 à 4 fois moins que la formation à l'université de Poitiers. En conclusion, en orientant ainsi ses dotations budgétaires, l'université de Poitiers a déjà choisi son modèle. Si elle ne fait rien pour infléchir cette tendance, elle confirme implicitement ce choix et entérine définitivement son souhait de devenir une université de commodités des familles.

Serge Huberson demande aujourd'hui un avis posé sur la question, en connaissance de cause.

Il indique que les enveloppes des composantes en termes d'heures complémentaires ne changeront rien : elles permettent simplement la soutenabilité de l'augmentation probable du nombre d'étudiants. Elles ont été calibrées sur une projection à 4 ans, prenant en compte l'évolution du nombre d'étudiants.

Serge Huberson rappelle que le choix de devenir une Université de formation n'améliore pas la valeur du diplôme. S'il reprend le modèle états-unien, les frais d'inscription au M.I.T. coûtent 50 000 dollars par an contre 4 000 dollars par an à Wichita Falls. Or, sur le marché de l'emploi, le diplôme du M.I.T. a plus de valeur.

Serge Huberson a noté une forte réticence à l'innovation pédagogique malgré l'existence du CRIIP. L'université de Poitiers dispose des structures qui permettent de faire des efforts en pédagogie, mais elles ne se mettent pas en place. À chaque problème pédagogique correspond un ajout d'heures d'enseignement ce qui aboutit à un nombre d'heures de formation considérable. De plus, toute augmentation d'effectifs ne se traduit pas par un changement des méthodes pédagogiques, mais par une augmentation des heures d'enseignement. Par exemple, si les T.P. comptent deux fois plus d'étudiants, le nombre de groupes de T.P double. Cette approche préfigure le modèle de demain.

La loi ORE n'est pas faite pour imposer la sélection à ceux qui ne la veulent pas, mais elle la permet. Cette loi n'est pas faite pour l'université de Poitiers, mais pour l'université de Bordeaux. De ce point de vue, la loi ORE est très défavorable, car elle permet de faire sa sélection. Il espère qu'elle ne sera pas mise en application.

Sur les appels d'offres sur les investissements d'avenir, une multiplication des structures de droit privé pour exploiter les actifs des Universités est constatée ; que ce soit au patrimoine où l'on propose de mettre en place des structures privées pour louer les locaux de l'Université ou dans la recherche où l'on propose de mettre en place des structures de droit privé pour gérer les contrats de recherche, mais aussi les plateformes et les prestations qui en résultent. Partout, il y a une incitation à privatiser les activités un peu rentables de l'Université. Le seul rempart reste les droits à l'inscription que l'université ne peut pas fixer unilatéralement. Les propos qu'il entend de part et d'autre laissent penser que l'université de Poitiers est mûre pour accepter la sélection, la concurrence et l'augmentation des droits à l'inscription. La réunion de ces trois éléments (sélection à l'entrée

sur des critères qui ne sont pas encore financiers, mais qui le deviendront ; liberté des droits d'inscription qui permettent d'accroître substantiellement les revenus de l'Université et privatisation des actifs) aboutira inexorablement à des universités privées. L'État continuera à faire fonctionner les universités de commodités des familles parce que ce sont des Collèges d'État. Ce fonctionnement permet de dire que tout le monde a accès à l'enseignement supérieur, mais il reste à savoir si ce sera vraiment le même enseignement supérieur. Ces deux modèles coexistent, ils ont été choisis délibérément et l'Université est en passe d'y aller. Si Poitiers ne veut pas devenir une Université privée, elle pourra continuer avec la formation au détriment de la recherche. La question est de savoir s'il existe une 3^{ème} voie, ce que pense un nombre minoritaire de Présidents d'universités de recherche et de formation qui sont, selon lui, les vraies universités. Quels sont les atouts de l'université de Poitiers pour défendre cette voie sachant qu'il serait possible d'obtenir des concessions des politiques pour plusieurs raisons ? (Cela éviterait au gouvernement de répondre à ces réfractaires ; il ne faut pas que ça leur coûte plus cher en l'absence d'augmentation des budgets d'universités).

Pour être crédible, il s'agit de montrer qu'il est possible de faire de la recherche avec les moyens dont dispose l'université. Les atouts de Poitiers reposent sur une recherche solide (cf. le classement de Shanghai qui a permis de découvrir que l'université comptait quelques « stars » dont un Académicien, mais ses enseignants-chercheurs sont trop peu nombreux par rapport à la moyenne nationale et ne sont pas impliqués dans des travaux de recherche), une très forte production collective qui est une réelle force et des éléments budgétaires positifs. L'Université compte par ailleurs sur une forte capacité d'innovation pédagogique qu'elle ne met malheureusement pas en œuvre chez elle. Elle compte en effet deux programmes d'investissements d'avenir qui ont été lauréats et un service CRIIP productif. Elle a des atouts qu'elle n'exploite pas.

Serge Huberson pense que les choix d'aujourd'hui seront déterminants pour plusieurs dizaines d'années. Il est important également de défendre les modèles auxquels on croit et d'assumer ses choix. Enfin il ne faut pas laisser les choses se faire seules, car les choix échapperont à l'Université. Il semble important que le Conseil d'administration puisse statuer en matière de stratégie pour que de cela résulte la construction de la politique scientifique. Comme l'a indiqué le Président, le Collège d'État ne permettrait pas de poursuivre une recherche pluridisciplinaire. À ce stade, la stratégie de Poitiers serait Pprime et 3 ou 4 équipes INSERM adossées au CHU, car si l'Université perd toutes ces équipes labellisées il n'y aura plus de CHU. Serge Huberson souhaite aujourd'hui connaître les orientations claires du Conseil d'administration.

Le Président demande à Mme Laval quelques mots sur les dialogues qu'elle a tenus avec chaque composante, concernant l'analyse des maquettes.

Virginie Laval fait part d'un ressenti globalement positif, mais des variations, en fonction des composantes. Le cadrage de l'offre de formation qui avait été validé à l'unanimité par le Conseil d'administration a été respecté le plus souvent, mais il y a des tentatives de part et d'autre pour avoir une licence à 1 900 heures et non à 1 500 heures, un Master à 1 000 heures et non à 750 heures, etc. Et il y a des caractéristiques incontournables de certaines composantes qui font que chaque dérogation au cadrage est explicitée par des spécificités internes aux composantes. Il a donc été demandé aux collègues de modifier leurs offres de formation sur la base de 1 500 heures pour une Licence et de 750 heures pour un Master. Il est regrettable que le cadrage validé n'ait pas été respecté d'emblée par toutes les composantes, car les dialogues qui s'ensuivent retardent le calcul de la soutenabilité.

Le Président précise que des composantes ont totalement respecté le cadrage. En complément aux propos de Serge Huberson, il explique que tous les pays d'Amérique latine fonctionnent sur le modèle nord-américain. Par exemple, les droits d'inscription à l'université publique du Chili sont fixés à 7 000 euros sachant que le pouvoir d'achat n'est pas tout à fait le même que celui de la France. Ils sont identiques pour l'université catholique. Leurs Présidents respectifs signalaient que depuis 15 ans, une multitude d'établissements privés s'étaient développés, sans travaux de recherche, avec des droits d'inscription très élevés, avec uniquement de la formation, des « bachelors », etc. Cela représente un vrai risque en termes de modèle économique. Depuis deux ans à la CPU, il a noté la position de certains Présidents favorables à déterminer les droits d'inscription au prétexte de diplômes de qualité et de droits d'inscription trop faibles. Les Présidents d'Université exercent une pression croissante pour avoir la main sur le montant des droits d'inscription.

Philippe Brissonnet remercie Serge Huberson pour sa présentation dont il partage les analyses. Le débat ne se limite pas à l'évolution du paysage de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, mais à l'évolution à venir de l'université de Poitiers, ainsi que l'ont rappelé les propos liminaires. Le choix de la CGT que l'Université s'aligne sur les conclusions de Serge : l'université de Poitiers doit rester dédiée et à la formation et à la recherche. Philippe Brissonnet reconnaît les différents atouts de l'Université dont le CRIIP, mais celui-ci semble avoir des difficultés à se mettre en place.

Sandrine Chevailler estime également qu'il est temps de poser les choses et de discuter de l'avenir de l'Université, mais également des formations et surtout des étudiants. Les objectifs manifestes de l'université de Bordeaux ne laisseront que des miettes à Poitiers. Il est logique que la formation et la recherche aillent ensemble, car elles sont un tout. Il convient de se baser sur les atouts et de les valoriser. Il est ainsi essentiel de conserver le « U » de CHU. Par ailleurs, le modèle états-unien n'est pas un modèle d'excellence, surtout pour les étudiants qui doivent s'acquitter des frais d'inscription par le biais d'un prêt bancaire et qui débutent leur vie en étant endettés.

Jean-Philippe Neau remercie également Serge Huberson pour sa présentation très instructive. Il souhaite lui poser quelques questions :

Concernant les droits d'inscription du M.I.T, la sélection s'opère-t-elle qu'avec l'argent ou bien aussi par la qualité de l'étudiant ?

Selon les différentes universités américaines, le rapport entre les droits d'inscription varie de 1 à 5, voire de 1 à 10. Comment l'argent est-il utilisé ? Y-a-t-il davantage d'enseignants-chercheurs ? Est-ce que les étudiants sont davantage encadrés ? Ou est-ce que ça va au matériel ou bien aux deux ?

Si la France reste un village gaulois, le système nord-américain se reproduit-il dans les pays asiatiques ?

Concernant le U du CHU qui le concerne directement, le rapport de la Cour des comptes laisse envisager un très lourd travail pour conserver le volet universitaire des centres hospitaliers, car ce rapport fait courir le risque de revenir à la situation antérieure à 1968 où les CHU de Limoges et Poitiers n'avaient pas le U.

Serge Huberson explique que la sélection aux États-Unis se fait d'abord par l'argent obtenu par deux biais : l'endettement qui dure des dizaines d'années ou bien le caractère exceptionnel de l'étudiant qui, à ce titre, sera aidé parce qu'il est exceptionnel. Sa connaissance du secteur universitaire américaine se limite au secteur « mécanico-engineering ».

Concernant l'utilisation de l'argent, les universités pauvres sont financées par les États, de sorte qu'aux 4 000 dollars d'inscription versés par l'étudiant s'ajoutent des aides de l'État pour compenser le coût réel à l'année de l'étudiant. Les Universités prestigieuses ne bénéficient pas de l'aide de l'État. Les financements d'excellence profitent essentiellement à l'environnement global universitaire.

La France cultive cette vision de copie, mais est, en Europe, le seul pays à avoir une telle trajectoire universitaire au point que l'Europe vient d'engager une réflexion pour défendre le modèle d'universités équilibrées, alliant recherche et formation. Dans ce sens, l'ancrage fort de l'université de Poitiers dans ce modèle par le biais de son Président, par ailleurs Président du Conseil d'administration du groupe de Coimbra, est une aide importante. Se rendant compte que le modèle universitaire européen, s'il n'est pas défendu, risque de sombrer, l'Europe est en train de réagir d'autant qu'elle ne souhaite pas que suivre les États-Unis, mais rivaliser.

Concernant le U du CHU, des représentants de la région Nouvelle-Aquitaine sont venus visiter l'animalerie et la plateforme Sim-life de Jean-Pierre Richer qui permet aux chirurgiens de ne pas opérer la première fois sur un patient. Conquise par ce qu'elle avait vu, la Région a proposé à l'Université de devenir le chef de file de la médecine réparatrice régionale pour le moment. Cela signifie que Poitiers peut prendre une place exceptionnelle sur la formation des chirurgiens, d'abord en Nouvelle-Aquitaine, peut-être même en France, voire en Europe. En structurant ces actions-là de façon solide, cet outil devrait permettre de résoudre les préoccupations du CHU. Il s'y attèlera dans les mois qui viennent avec beaucoup de force. La 1^{ère} étape sera une réunion de concertation avec la Région, le 15 juin. Il pense que Poitiers a les moyens de soutenir fortement le CHU. Si celui-ci se positionnait comme référence en matière d'apprentissage de la chirurgie, il serait étonnant qu'il disparaisse aussi vite que ça. Cependant, le Directeur général du CHU a positionné ce projet dans l'annexe 16 de son livre blanc ce qui n'est pas très perspicace.

Karl Joulain met en avant un certain nombre de choses contradictoires : l'université de Poitiers est identifiée comme le 2^{ème} pôle de la région Aquitaine sur son atlas ce qui n'est pas complètement anodin. Il souligne deux

difficultés : le volet budgétaire sur les heures complémentaires et sur les laboratoires sachant qu'une réorientation budgétaire reste possible si tant est que le budget reste constant. En effet, subsiste le risque de baisser les dotations pour inciter une augmentation des droits d'inscription. De plus, des rumeurs font état de 15 universités de recherche en France. Cette rumeur est-elle fondée ?

Le Président répond qu'une dizaine d'universités s'est déclarée Université de Recherche intensive, label qui n'existe pas, mais qui leur a permis de créer la CURIF. Elles ont, depuis, été rejointes par d'autres universités comme celle de Nanterre et sont aujourd'hui une trentaine, mais le Ministère n'en reconnaît qu'une dizaine. Lors de sa venue à la CPU, Emmanuel Macron, au lendemain de sa démission en tant que ministre de l'Économie, avait glissé une phrase soulignant qu'il y avait deux types d'universités : les universités qui peuvent se positionner dans le classement de Shanghai et puis les universités qui sont là pour satisfaire les besoins des familles. A cette occasion, le Président s'était, avec son collègue d'Amiens, demandé pourquoi Tours, Amiens, Reims ne rentraient pas dans le classement alors que Poitiers si. L'explication se trouve tout simplement dans le nombre d'universitaires qui produisent. Ces universités disposent également de 28 % de PRAG-PRCE alors que Dauphine a 2 % et donc 98 % d'universitaires, sachant que le maximum est à 38 % ; de fait, il y a moins d'universitaires potentiellement que dans d'autres universités de même taille.

Dans le cadre de la création des campus européens, un appel à projets sera lancé en 2019 pour créer des universités européennes. Sur la dizaine d'universités retenues par le ministère, trois seulement seraient positionnées dans ce réseau avec des universités allemandes, italiennes, etc. Depuis, le discours du ministère a évolué de sorte que l'université de Poitiers travaille à créer, avec l'université de Coimbra, de Pavi, de Yash pour faire une proposition de campus européens. Et pourquoi ne pas y associer une université anglaise pour sortir un peu du BREXIT. Tout comme Poitiers, ces universités ont articulé leur identité sur la recherche et la formation et sont fortement ancrées dans la ville.

Concernant le budget, l'engagement pris pour les 4 ans qui viennent n'est pas celui évoqué, mais ça ne change rien. Il se déclare choqué par la position de nombre de ses collègues pressés de fixer eux-mêmes les droits d'inscription. Le modèle anglo-saxon largement répandu repose sur une logique d'investissement rentable justifiant l'endettement des familles qui, dans les études de leurs enfants, font un placement pour l'avenir. Le modèle français, plus minoritaire, repose, lui, sur une logique de bien commun pris en charge par la Nation.

El Mustapha Belgsir confirme que l'entrée au MIT se fait en priorité avec l'argent. Malgré tout, les gens qui entrent à Harvard ou au MIT sont vraiment bons, font preuve de compétences réelles, mais la première sélection s'opère par l'argent. Il est ravi de voir que sur les choix stratégiques que devra faire l'Université, le schéma local est en adéquation avec la volonté et la stratégie qui sera mise en place, sachant que la collectivité soutiendra l'Université et sa stratégie. Sans l'Université, la collectivité de Poitiers ne serait pas beaucoup de chose.

Concernant le CHU, il était compliqué de ne pas y faire figurer la médecine compte tenu de la présence d'IRTOMIT, du laboratoire de l'INSERM, etc.

Il confirme, en tant que collectivité, que l'évolution de l'Université sur ses territoires montre une grande concurrence. Pour le moment, ils soutiennent toutes les décisions stratégiques prises pour maintenir une université pluridisciplinaire, décision extrêmement importante. Elle doit être capable de produire de la connaissance et de mettre en place les meilleures conditions pour transmettre ces connaissances. La collectivité sera à ses côtés pour mettre en place ces conditions pour aller plus loin.

Karine Michelet ressent que ce choix d'une université qui se destine à la fois à l'enseignement et à la recherche est assez partagé. En revanche, la critique qu'elle voit poindre réside dans l'adéquation entre le budget consacré à l'enseignement et celui dédié à la recherche. Elle entend déjà dire que l'on ne finance pas l'enseignement et la recherche de la même manière, que l'objectif affiché de faire baisser le nombre d'heures d'enseignement permettrait de valoriser la recherche. Il convient de faire un véritable travail de communication sur ces enjeux, car les réactions sont assez fortes et il peut être compliqué pour les membres du Conseil d'administration de répondre à ces réactions et critiques assez vives.

Le Président répond que chaque collègue est pris dans une tension avec l'accroissement du flux d'étudiants même s'il faut se féliciter que cette université soit redevenue attractive (il était essentiel de permettre à plus de lycéens d'accéder à l'enseignement supérieur pour se former et choisir son métier et de relancer son attractivité par rapport à la dynamique urbaine), car la progression de ce flux de 28 % par an pèse fortement

sur les conditions de travail et d'enseignement. Si chacun est attaché à cette mission noble de formation, de transmission des connaissances au plus grand nombre et dans de bonnes conditions, il est essentiel de consacrer suffisamment de temps à la recherche, car une Université n'est université que par la production de connaissances nouvelles et par les travaux en termes de recherche. Sinon, il s'agit d'un collège universitaire.

De ce point de vue, il est essentiel de maîtriser le nombre d'heures complémentaires, car ce temps-là est du temps en moins consacré à la recherche, sans compter toutes les responsabilités administratives qui découlent de ces temps complémentaires. Sa position sur les dialogues de gestion avec les composantes ne bougera pas d'un iota : le respect du cadrage de l'offre de formation voté à l'unanimité. Il n'y aura pas de Licence à 1 900 heures à l'université de Poitiers. Au surplus, ce n'est pas le nombre supplémentaire d'heures qui garantit une meilleure formation : il y a vraiment besoin d'une réflexion pédagogique. Les universitaires sont là pour les travaux de recherche et produire des connaissances nouvelles sans pour autant multiplier les heures complémentaires. Il proposera à certains Doyens, dont celui de la faculté de Droit, de participer au Conseil d'UFR pour échanger sur ces questions.

Karine Michelet confirme que certains collègues souhaiteraient consacrer une partie des ressources vers la recherche et faire moins d'enseignements.

Le Président aimerait bien que l'Université maîtrise l'offre de formation aussi pour abonder un peu plus les laboratoires qui ont par ailleurs besoin d'équipes d'accueil et d'IGE pour les appuyer.

Ludovic Le Bigot explique que l'université de Poitiers a un taux d'encadrement supérieur à la moyenne nationale, ce qui revient à :

- Plus d'emplois à temps plein par étudiant,
- Un nombre de postes attendus supérieur à la moyenne nationale,
- Une typologie de postes sur la partie enseignement qui place l'Université très haut sur les postes en second degré (28 % ce qui est beaucoup par rapport aux autres),
- Un volume d'heures complémentaires proportionnel énorme avec 410 000 heures consommées par an soit 110 000 heures complémentaires + vacations par rapport au potentiel de 300 000 heures, sachant qu'avec son nombre d'emplois plus élevé que la moyenne, elle devrait logiquement avoir moins d'heures complémentaires,
- Des taux d'encadrement par étudiants (nombres d'heures consommés par étudiants) bien supérieurs à l'ensemble de la typologie nationale quels que soient les domaines.

Des indicateurs montrent que l'Université met des moyens forts sur la formation :

- Le taux de prorata pour le calcul de la T.V.A. qui donne quelques éléments sur l'activité de recherche est situé à 15 % alors que les voisins sont à 30 %. Cela veut dire qu'il y a peu de recherche à l'université de Poitiers,
- Le faible nombre de doctorants par rapport au potentiel,
- Des moyens affectés ailleurs sachant que les heures complémentaires sont de la masse salariale et représentent 40 000 heures (1,8 million d'euros) avec des taux d'encadrement et des heures complémentaires consommées très élevés.

Cette masse salariale élevée montre en fin de compte une marge de manœuvre sur ces heures complémentaires qui peuvent être réaffectées ailleurs.

Serge Huberson souligne que les injonctions qui viennent d'être exprimées, à savoir rester une Université de Formation et de Recherche, sont à ce stade impossibles à respecter. Tant qu'il n'y a pas de décisions prises pour faire évoluer les pratiques, l'université de Poitiers reste un collège de commodité des familles, ou bien elle s'engage vers une voie pour essayer de construire un modèle exigeant un équilibre des moyens ce qui passe par une nécessaire rénovation pédagogique. Tous les jours, des enseignants-chercheurs se plaignent d'être affectés ailleurs qu'à des actions de recherche et de devoir multiplier les heures de cours au risque de mettre un terme à leur activité de recherche. Tout vœu restera vain si cette transformation n'a pas lieu. Concernant le risque de la réduction de la dotation, il ajoute qu'il n'y aura pas de réduction de dotation puisqu'en restant une université des familles, Poitiers sera une université d'État.

Sylvain Dubois est tout à fait d'accord avec l'analyse de Serge Huberson et son discours de présentation. En l'état, avec 7 millions d'euros d'heures complémentaires et 2 millions d'euros pour la recherche, l'université de Poitiers est un collège universitaire. Les éléments qu'a donnés Ludovic Bigot vont aussi dans ce sens. Ce point de vue est partagé par bon nombre de physiciens qui l'entourent au sein du département de Physique et Mécanique des matériaux de l'Institut Pprime.

Virginie Laval indique, concernant la formation, que le dialogue pédagogique sera suivi par un dialogue de soutenabilité. Ceci pose la question de savoir s'il convient, au nom de la pluridisciplinarité, de démultiplier le nombre de parcours en dessous des mentions, sans aucune mutualisation dans certaines composantes, d'afficher 30 mentions de licence avec 54 parcours en dessous des mentions ce qui revient à donner, dans certaines composantes, autant d'heures de formation que de parcours. Ce sont autant de leviers pour réduire de manière conséquente le nombre d'heures de formation.

Le Président remercie l'assemblée pour ce débat qui lui semble important.

4) Primes de charges administratives

Le Président indique que les primes de charges administratives n'ont pas évolué depuis 2012 et les soumet au vote.

Délibération n° 02

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les modalités d'attribution de la prime de charges administratives.

5) Arrêté constitutif du CTE (élections professionnelles 2018)

Nicolas Boistay rappelle la tenue d'élections professionnelles le 6 décembre 2018 au niveau national, le renouvellement du Comité technique d'établissement à la même date, avec une nouveauté. Suite à l'adoption d'un certain nombre de lois et à la mise en place de décrets, doit apparaître, sur les arrêtés constitutifs, la répartition d'hommes et de femmes au sein de l'établissement, car les listes électorales devront être représentatives de l'établissement. Pour Poitiers, les listes devront comporter 10 femmes et 10 hommes pour les élections au Comité technique d'établissement. L'arrêté constitutif doit être pris 6 mois avant les élections professionnelles. Par conséquent, il demande à tous de se prononcer sur cet arrêté qui, par rapport au dernier, fait juste mention de cette clé de répartition qui est obligatoire pour ces élections professionnelles.

Le Président demande plus d'information concernant la répartition hommes-femmes.

Nicolas Boistay précise qu'il faut 10 hommes et 10 femmes. Il n'y a pas de directive ou de savoir s'il doit y avoir une alternance sur la liste, sachant que Poitiers a la chance d'avoir 50/50, ce qui n'est pas le cas d'autres établissements.

Le Président propose de passer au vote.

Délibération n° 03

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le dispositif suivant :

En application des articles 10 et 15 du décret du 15 février 2011 susvisé, les parts de femmes et d'hommes composant les effectifs pris en compte pour le renouvellement du comité technique d'établissement de l'Université de Poitiers sont ainsi fixées au 1er janvier 2018 :
3 151 agents représentés dont 1 556 femmes soit 49,38% et dont 1 595 hommes soit 50,61%.

Le Conseil d'administration arrête le nombre de représentants des personnels au comité technique d'établissement à 10 membres titulaires après avis du comité technique d'établissement qui a été émis le 27 avril 2018.

Il est donc constitué à l'Université de Poitiers, un comité technique d'établissement composé de:

- 10 représentants de personnels titulaires
- 10 représentants de personnels suppléants

En application de l'article 10 du décret 2011-184 qui dispose : les comités techniques comprennent, outre la ou les autorités auprès desquelles ils sont placés, le responsable ayant autorité en matière de gestion des ressources humaines.

L'administration est donc représentée par :

- Le Président de l'Université
- Le Directeur général des services
- Le Directeur des ressources humaines et de la relation sociale, autorité de l'établissement en matière de gestion des ressources humaines

Le comité technique d'établissement est présidé par le Président de l'Université.

En application de l'article 10 du décret 2011-184, le Président est assisté par le ou les représentants de l'administration exerçant des fonctions de responsabilité et concernés par les questions de textes soumis à l'avis du comité.

6) Examen de demandes de financement CPER FEDER

Le Président propose de passer au vote.

Délibération n° 04

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les opérations et le plan de financement CPER FEDER, avant soumission au Comité régional de Programmation.

7) Tarifs et subventions

Le Président propose de passer au vote.

Délibération n° 05

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les tarifs et subventions présentés.

8) Questions diverses

En l'absence de questions diverses, le Président lève la séance du Conseil d'administration.

Le Président du Conseil d'administration

Yves JEAN